

AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le comité de démolition de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance publique qui aura lieu le mardi 17 juin 2025 à 19 h 30 en présentiel à la salle du conseil (284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande d'autorisation de démolition concernant l'immeuble décrit à l'adresse ci-dessous et situé dans la zone 145Ad1 (îlot déstructuré de type 1) du plan de zonage de la Municipalité de L'Islet.

Demande d'autorisation de démolition

Le comité de démolition de la Municipalité de L'Islet, constitué en vertu du règlement 293-2023 sur la démolition d'immeubles, a reçu une demande de démolition pour un immeuble situé au 39, chemin Lamartine Est (lot 3 373 451).

Veuillez noter que le comité de démolition se réunira le mardi 17 juin 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil (284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet) pour évaluer la demande.

Formuler une opposition

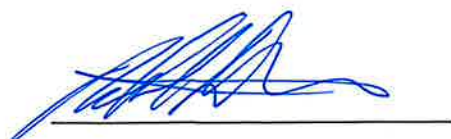
Conformément au règlement 293-2023, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général greffier-trésorier de la Municipalité :

Michel Pelletier
michel.pelletier@lislet.com

284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet (Québec) G0R 2C0

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 27 MAI 2025.



Michel Pelletier
Directeur général greffier-trésorier